



direction des services
départementaux
Ille-et-Vilaine
Éducation
nationale

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA GRÈVE

Loi 2008-790 du 20 août 2008 (article L133-4 du code de l'éducation)

Nom d'usage	
Nom patronymique	
Prénom	

École d'exercice (*)	
Code école	035.....
Classe	
Effectifs de la classe	

déclare conformément aux dispositions réglementaires en vigueur avoir l'intention de participer à la grève du (mentionner la date)_____.

À le .../.../

Signature obligatoire :

La déclaration préalable de grève doit **impérativement** être parvenue à **l'IEN de la circonscription** au moins **48 heures** avant le début de la grève.

(*) Dans le cas de services partagés ou de postes fractionnés, l'école d'exercice est celle où la présence est effective le jour prévu pour le mouvement de grève.